



Versement pension alimentaire enfant majeur

Par **Sophie Grammatico**, le **26/01/2018** à **15:48**

Bonjour,

Mon fils de 21 ans vit chez moi, sa mère. Il est au chômage et va essayer une activité en tant qu'auto entrepreneur. Il va avoir un contrat pour 1500 euros net par mois. Il n'y a pas de durée concernant ce contrat. IL pourra s'arrêter d'un mois à l'autre. Ce n'est pas un contrat fixe. Son père me verse 160€ par mois de pension alimentaire. Devra t il toujours verser ces 160 euros si mon fils arrive à obtenir ce contrat qui lui rapportera 1500 euros net par mois ? vu la précarité du contrat, mon fils restera toujours chez moi et j'aurai donc toujours les charges pour lui...tels que l'eau l'électricité, le loyer, la nourriture....

Merci de votre réponse

Sophie

Par **Visiteur**, le **26/01/2018** à **16:18**

Bonjour,

seul un juge peut signifier l'arrêt de la PA. Le père doit le contacter.

Par **delatour**, le **24/02/2018** à **10:50**

bonjour je suis en instance de divorce nous avons 3 enfants ages de 18 17 14 mes enfants sont en garde chez leur maman je les vois tout les 15 jours je verse une pension alimentaire de 360 euros tout les mois ce qui est normale mon salaire actuelle est de 1400 elle me demande maintenant de payer l'ecole de mon fils aine qui est de 400 euros tous les 3 mois plus les frais d'orthodencie qui s'eleve a 650euros ma question suis je obliger de payer tout ca sachant que j'ai aussi des charges a payer et quil me faut un minimum vitale madamme beneficie allocation plus apl sa situation fonctionnaire a l'hopital salaire mensuelle 1800 hors prime merci pour votre reponse

Par **youris**, le **24/02/2018** à **11:47**

bonjour,

vous n'avez pas à payer plus que le montant de la pension alimentaire fixée par le JAF.
la pension alimentaire couvre tous les besoins des enfants pour leur entretien et leur éducation.
salutations

Par **kaplon**, le **06/03/2018** à **21:17**

bonjour mon fils à 19ans vis la semaine chez moi car il travaille à 20minute de la maison mai il rentre chez ça mère le wuiken quand je doit arrêtez de donné la penssion à mon ex merci

Par **kaplon**, le **07/03/2018** à **18:52**

re bonjour Mr kaplon je n'est toujours pas eu de réponse à mon problème de penssion merci de me répondre

Par **youris**, le **07/03/2018** à **19:53**

m.kaplon,
vous avez posé votre question sur un site de conseils juridiques gratuits ou ce sont des bénévoles qui répondent quand ils veulent et aux questions qu'ils veulent.
pour être sur d'avoir une réponse, vous pouvez poser votre question à un avocat.